

BALAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document 4C

REGLEMENT
Plan graphique

Echelle : 1/2 000

SOUS-PREFECTURE
de SEDAN
24 OCT. 2018
ARRIVÉE

MODIFICATION DU P.L.U.

Vu pour être annexé à la délibération
du 10 octobre 2018 approuvant la
modification du P.L.U. de Balan

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

M. André DROUARD

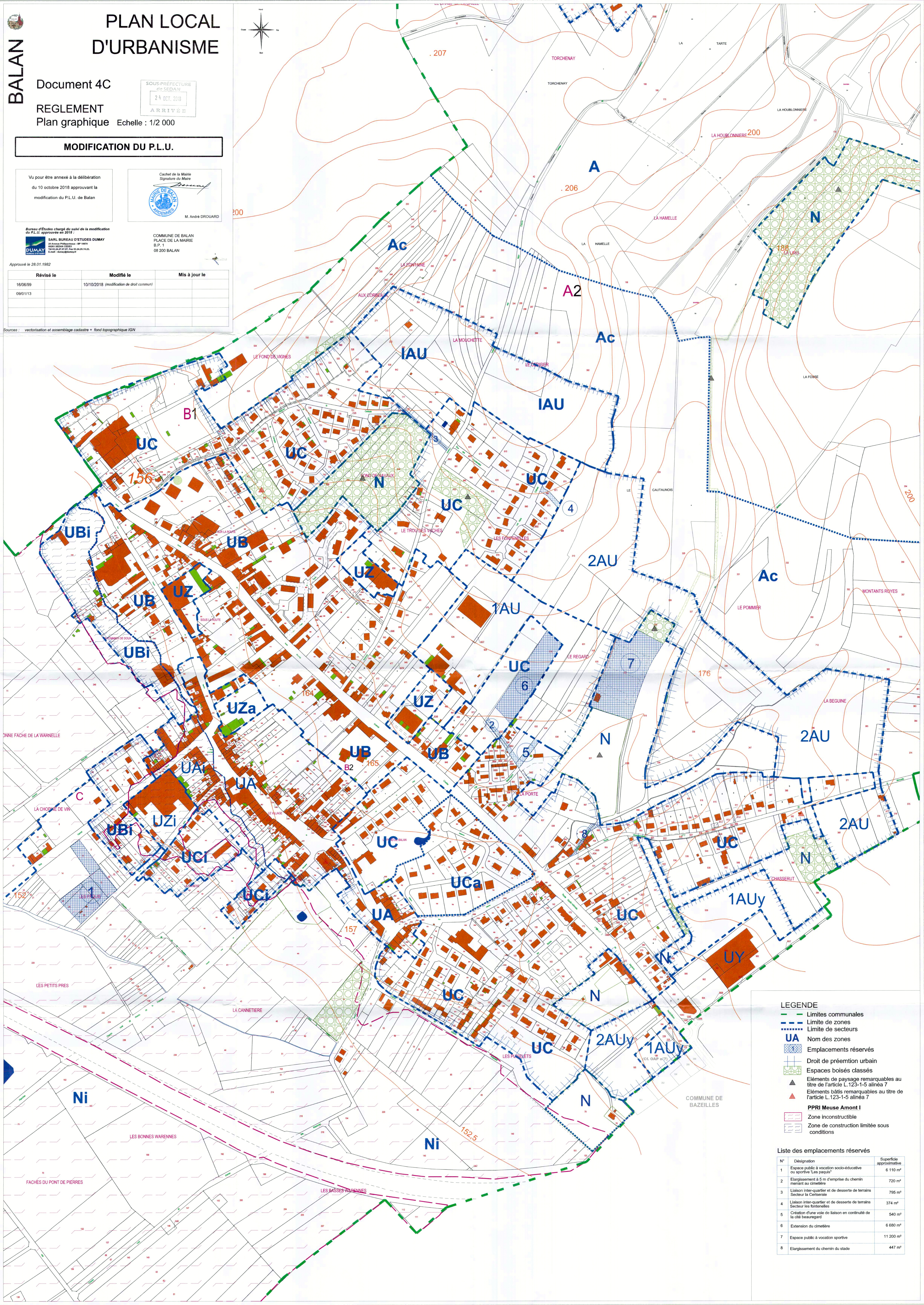
Bureau d'Etudes chargé du suivi de la modification
du P.L.U. approuvée en 2018 :
 SARL BUREAU D'ETUDES DUMAY
24 Avenue d'Alsace - 01500 VITRY
Tél : 03 27 42 42 42 - Fax : 03 27 42 42 43
Email : dumay@bureau-etudes.com

COMMUNE DE BALAN
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 1
08 200 BALAN

Approuvé le 28.01.1982

Révisé le	Modifié le	Mis à jour le
16/06/99	10/10/2018 (modification de droit commun)	
09/01/13		

Sources : vectorisation et assemblage cadastre + fond topographique IGN



LEGENDE

- Limites communales
- Limite de zones
- Limite de secteurs
- Nom des zones
- Emplacements réservés
- Droit de préemption urbain
- Espaces boisés classés
- Eléments de paysage remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7
- Eléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7
- PPRI Meuse Amont I
- Zone inconstructible
- Zone de construction limitée sous conditions

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Superficie approximative
1	Espace public à vocation socio-éducative ou sportive "Les jaquis"	6 110 m²
2	Elargissement à 5 m d'emprise du chemin menant au cimetière	720 m²
3	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur la Certserale	795 m²
4	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur les Fontenelles	374 m²
5	Création d'une voie de liaison en continuité de la cité beauregard	540 m²
6	Extension du cimetière	6 680 m²
7	Espace public à vocation sportive	11 200 m²
8	Elargissement du chemin du stade	447 m²

BALAN

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Document 4B

REGLEMENT
Plan graphique

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la
délibération du 9 janvier 2013
approuvant le projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme



COMMUNE DE BALAN
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 1
08 200 BALAN

Approuvé le 28.01.1982

Révisé le	Modifié le	Mis à jour le
16/06/99		
09/01/13		

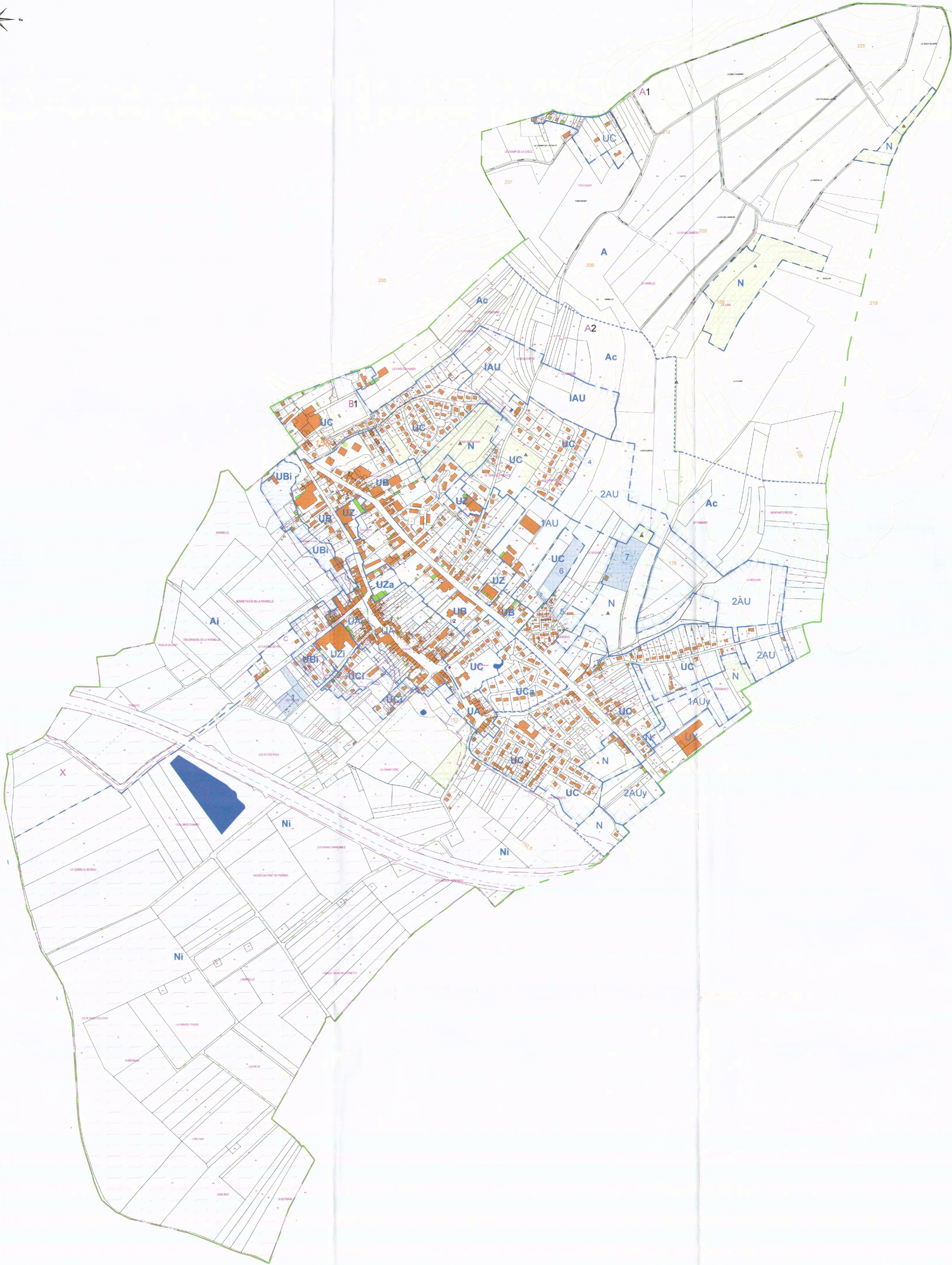
Sources : vectorisation et assemblage cadastre + fond topographique IGN

LEGENDE

- Limites communales
- - - Limite de zones
- Limite de secteurs
- UA Nom des zones
- 1 Emplacements réservés
- Droit de préemption urbain
- Espaces boisés classés
- ▲ Eléments de paysage remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7
- ▲ Eléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7
- PPRI Meuse Amont I
- Zone inconstructible
- Zone de construction limitée sous conditions

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Superficie approximative
1	Espace public à vocation socio-éducative ou sportive "Les paquis"	6 110 m²
2	Elargissement à 5 m d'emprise du chemin menant au cimetière	720 m²
3	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur la Ceriseraie	795 m²
4	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur les fontenelles	374 m²
5	Création d'une voie de liaison en continuité de la cité beauregard	540 m²
6	Extension du cimetière	6 680 m²
7	Espace public à vocation sportive	11 200 m²
8	Elargissement du chemin du stade	447 m²





BALAN

Document 4B

REGLEMENT

Plan graphique

PLAN LOCAL

D'URBANISME

Document 4B

REGLEMENT

Plan graphique

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 9 janvier 2013 approuvant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

COMMUNE DE BALAN
PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 1
08 200 BALAN

Approuvé le 28.01.1982

Révisé le	Modifié le	Mis à jour le
16/06/99		
09/01/13		

Sources : vectorisation et assemblage cadastre + fond topographique IGN

LEGENDE

—

Limites communales

Limite de zones

Limite de secteurs

UA

Nom des zones

1

Emplacements réservés

+

Droit de préemption urbain

■

Espaces boisés classés

▲

Eléments de paysage remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7

▲

Eléments bâtis remarquables au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7

PPRI Meuse Amont I

■

Zone inconstructible

■

Zone de construction limitée sous conditions

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Superficie approximative
1	Espace public à vocation socio-éducative ou sportive "Les paquis"	6 110 m²
2	Elargissement à 5 m d'emprise du chemin menant au cimetière	720 m²
3	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur la Ceriseraie	795 m²
4	Liaison inter-quartier et de desserte de terrains Secteur les fontenelles	374 m²
5	Création d'une voie de liaison en continuité de la cité beauregard	540 m²
6	Extension du cimetière	6 680 m²
7	Espace public à vocation sportive	11 200 m²
8	Elargissement du chemin du stade	447 m²

